

## APPEL A PROJETS 3

### FONDATION Groupe GEG

*(Abitée à la Fondation de France)*

**La fondation du Groupe GEG lancée en 2023 par le Groupe GEG souhaite accompagner des projets associatifs autour de :**

- Axe 1 : la sensibilisation à la transition énergétique et à la protection de l'environnement
- Axe 2 : l'accompagnement des plus vulnérables au travers de la lutte contre la précarité énergétique, l'accès à l'emploi ou encore l'insertion sociale
- Axe 3 : l'accès à la culture artistique et scientifique et le soutien aux projets favorisant l'égalité des chances et la citoyenneté

La fondation du Groupe GEG agit dans le cadre du mécénat et, à ce titre, soutient des projets d'intérêt général, portés par des structures à but non lucratif.

**La Fondation a choisi de faire porter ce troisième appel à projets sur l'axe 3 : accès à la culture artistique et scientifique et soutien aux projets favorisant l'égalité des chances et la citoyenneté par l'accès à la culture artistique et scientifique.**

Les projets candidats se devront de proposer des actions sur la région urbaine grenobloise et/ou les Alpes.

**Nous recherchons des propositions favorisant :**

- **L'accès à la culture artistique et scientifique en ciblant leur intervention sur des publics qui en sont éloignés, pour différentes raisons (en lien, par exemple, avec leur situation socio-économique, un handicap, leur lieu d'habitation mais aussi avec leurs représentations de qui sont les destinataires des offres culturelles...),**
- **L'accès à la culture scientifique des publics féminins.**

Des projets co-portés par plusieurs associations sont recevables.

Le montant de participation par projet soutenu est de 1000 à 20 000 euros maximum.

La date de clôture des dépôts de dossier sera le 31/05/2025.

Le retour aux associations sera fait fin juin, après une présentation et une décision du Conseil exécutif de la fondation.

**Les critères de sélection :**

- Critère 1 / Réponse aux enjeux cités et originalité du projet
- Critère 2 / Opportunité et faisabilité des projets
- Critère 3 / Motivation des porteurs
- Critère 4 / Utilité de l'apport spécifique de la Fondation Groupe GEG

## **ANNEXE :**

### **Pièces administratives obligatoires**

- Le formulaire de demande de subvention ci- joint
- L'IBAN (R.I.B.),
- Les statuts en vigueur datés et signés par le représentant légal,
- L'extrait du Journal Officiel publiant la création de l'association ou le récépissé de déclaration en Préfecture, - Extrait de KBIS pour les entreprises
- La liste des membres du Conseil d'Administration et du Bureau
- Comptes annuels du dernier exercice clos,
- Dernier rapport d'activités,

### **Pièces techniques obligatoires relatives au projet**

- Budget prévisionnel de l'action (Sur modèle)
- Calendrier prévisionnel de la réalisation du projet,